

Chèques en bois : près de 8% du PIB en 2016 !

L'hémorragie se poursuit. Les incidents de paiement ont encore augmenté de 9,05% en 2016, totalisant 79,14 milliards de DH pour plus de 2,86 millions de chèques. Le montant moyen d'un impayé ressort à 27.621 DH en 2016 contre 26.914 un an plus tôt.

Les chèques d'une valeur inférieure à 10.000 DH représentent 58,43% des incidents et 7,57% de l'encours global. Ceux supérieurs à 100.000 DH représentent une part limitée de 5,06% en nombre contre 55,41% en valeur.

Les incidents de paiement ne faiblissent pas. À fin décembre 2016, leur encours s'est établi à 79,14 milliards de DH, en hausse de 9,05% sur un an, révèle le dernier rapport annuel de Bank Al-Maghrib (BAM) sur les systèmes et les moyens de paiement et leur surveillance. Ce qui représente près de 8% du PIB aux prix courants, selon les comptes nationaux provisoires du Haut Commissariat au Plan.

Le document de BAM indique que le nombre d'incidents de paiement, non encore régularisés au 31 décembre dernier, a atteint 2.865.181 cas, en hausse de 6,25% sur un an. Sur ces cas, 79,04% sont le fait de personnes physiques, le reste étant imputable à des personnes morales. Le montant moyen des chèques impayés ressort en nette augmentation : 27.621 DH en 2016 contre 26.914 un an plus tôt.

Les chèques dont la valeur est inférieure à 10.000 DH représentent 58,43% des incidents et 7,57% de l'encours global. Dans cette catégorie, ce sont les chèques allant de 1.000 à 5.000 DH qui arrivent en tête avec 31,15% du nombre total des incidents de paiement en 2016. Les chèques entre 10.000 et 50.000 DH comptent, eux, pour 31,62% des incidents consta-

tés l'année dernière et représentent un peu plus du quart de l'encours total. «Les chèques d'un montant supérieur à 100.000 DH représentent une part limitée de 5,06% en nombre contre 55,41% en valeur», explique BAM.

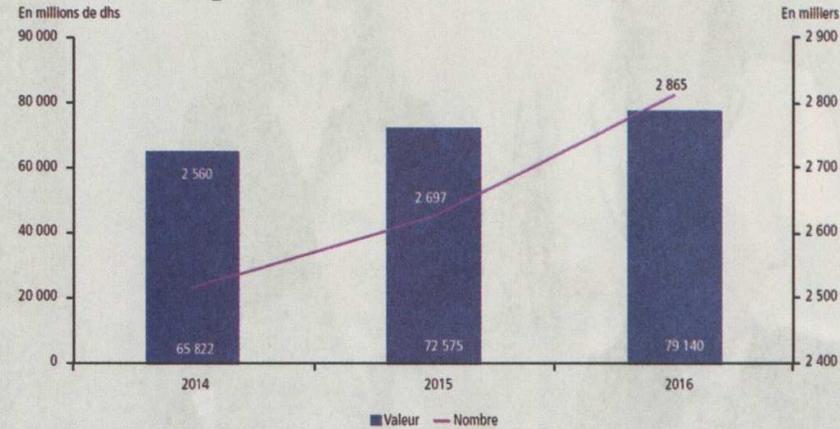
La hausse des incidents s'est traduite par une montée des interdits d'émission de chèques. Ceux-ci sont passés à 621.990 personnes en 2016, en hausse de 3,89% par rapport à 2015. Ce nombre reste dominé par les personnes physiques, dont la proportion est de 88,84%.

Dans son rapport, la Banque centrale relève en outre que la Centrale des incidents de paiement (CIP) a enregistré en 2016 un recul de 2,2% sur un an du nombre de déclarations d'incidents de paiement. Ce nombre était également, en 2015, en repli de 0,6% par rapport à 2014. Les déclarations de régularisations continuent elles aussi à régresser pour la 2e année consécutive. Elles se contractent de 0,54% en glissement annuel en 2016, contre un repli plus prononcé de 3,52% en 2015. Autre repli constaté : le nombre d'incidents échus qui continue sur une tendance baissière avec -9,38% en 2016. En 2015, ce nombre s'était déprécié de 11,37%. Seules les annulations évoluent positivement et enregistrent une appréciation de 7,22%, contre une baisse de 16,57% une année auparavant.

En outre, de par sa nature, la CIP a reçu, en 2016, 4.325.351 demandes de renseignements émanant des banques, soit un recul de 1,1% sur un an, contre une hausse de 8,51% en 2015. «Plus de 99% de ces demandes sont réalisées par des traitements automatisés massifs (BATCH) et 6,37% concernent des personnes morales», précise le rapport.

Par ailleurs, le dispositif d'écoute et d'assistance mis à la disposition du public a permis, selon BAM, de traiter 2.602 re-

Évolution annuelle de l'encours des incidents de paiement non régularisés (en nombre et en valeur)



Ventilation de l'encours des incidents de paiement en 2016

CATEGORIE MONTANT DU CHEQUE	NOMBRE			VALEUR (EN MILLIERS DIRHAMS)		
	EN VALEUR ABSOLUE	%	% CUMULE	MONTANT	%	% CUMULE
Inférieur à 500 DH	82 722	3,23%	3,23%	26 023 636	0,04%	0,04%
Entre 500 DH et 1 000 DH	170 393	6,66%	9,89%	117 448 839	0,18%	0,22%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	797 383	31,15%	41,04%	1 937 432 674	2,94%	3,16%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	444 977	17,38%	58,43%	2 900 700 764	4,41%	7,57%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	809 218	31,62%	90,04%	16 642 373 493	25,28%	32,85%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	136 176	5,32%	95,36%	8 710 564 202	13,23%	46,09%
Supérieur à 100 000 DH	118 685	4,64%	100%	35 487 289 595	53,91%	100%
TOTAL	2 559 554	100%		65 821 833 201	100%	

Source : BAM

quêtes l'année dernière, en baisse de 3,67% par rapport à 2015, dont 95% ont été prises en charge par les agences de Bank Al-Maghrib. L'examen de ces requêtes a permis de lever 159 interdictions à tort, satisfaisant 2.377 demandes d'accès à des informations personnelles et traiter 66 requêtes relatives à d'autres types de réclamations, notamment la non-régu-

larisation de l'incident de paiement par la banque (78,79%) et des erreurs sur les données signalétiques (15,15%). La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib révèle la prédominance de celles de Casablanca et Rabat, avec une part de 51,40% des demandes traitées. ■

Abdelhafid Marzak

En 2016, 79,04% des chèques en bois étaient émis par des personnes physiques.